



Je voudrais avoir un conseil avant de signer un contrat d extra

Par **bheri**, le **24/08/2009** à **21:46**

Bonjour, j'ai un gros problème en ce moment. J'ai récemment effectué une période d'essai de 4 mois dans une entreprise. Suite à cette période d'essai, l'employeur m'a annoncé une rupture de contrat sans motif. Donc, je me suis retrouvé au chômage. J'avais un emploi stable (cdi depuis 7 ans) dans mon ancien lieu de travail, c'était à la demande de l'actuel employeur, j'ai quitté ce travail là pour rejoindre son établissement. Je suis dégoûté et me retrouve dans la galère avec une femme sans emploi et deux enfants à charges. Mon période d'essai a touché sa fin le 20 août. L'employeur m'a récemment proposé un contrat d'extra pour le même poste. Mais il me semble qu'il est obligé de m'embaucher en cdi vu que j'ai déjà effectué la période d'essai? Peut-il m'embaucher comme extra autant qu'il veut? doit-il me donner logiquement un cdi? que dois-je faire? À votre avis, est-ce que c'est mieux que j'attende un cdi avant de signer le contrat d'extra? que pensez-vous? cordialement